

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 24 août 2022**

Communication n° 23/08.2022

Objet: travaux ch. de Perreret

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 4 mai 2022, le Conseil Communal acceptait le préavis n° 01/03.2022 concernant la demande d'un crédit pour financer la mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que l'aménagement routier du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry et la pose d'un éclairage public.

La planification prévoyait le début des travaux pour le 16 mai 2022. Le 6 mai, nous avons reçu l'information que le projet était repoussé à une date ultérieure, non encore définie, ceci en raison d'une étude préliminaire nécessaire pour la décision finale. De plus, ceci impliquera très probablement des coûts supplémentaires pour la Commune et de fait, un nouveau préavis.

Dans ce contexte très particulier, la Municipalité, n'ayant pas reçu de réponses écrites satisfaisantes des deux parties, soit des CFF et du bureau d'ingénieurs, a décidé de les convoquer à une séance le 11 juillet 2022.

Les buts de ladite séance étaient de :

1. Comprendre exactement ce qui avait généré ce report,
2. Définir les différentes solutions techniques.

Chaque partie a exposé son point de vue. De cette discussion, il en est ressorti un problème de communication entre les prestataires. Du coup, la totalité de l'analyse, au niveau sécuritaire, n'a pas pu être menée à bien dans les délais escomptés.

Ce constat tardif nécessite le report des travaux et des coûts supplémentaires en découleront.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 août 2022/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, municipale au n° 076 417 56 86